

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CCONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU vendredi 6 mars 2026

Séance Ordinaire 19 heures 30

SYNTHESE DES DELIBERATIONS

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Membres en exercice : 14 - **Date de convocation : 02 mars 2026**

Le 06 mars 2026 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE,
sous la présidence de Agnès Rey, 1^{ère} adjointe

PRESENTS : Agnès Rey, Marie-Anne Guichard, Geneviève Givaudan, Bruno Baillon, Pauline
Chabot, Alain Montay, Thimothée Blanc.

REPRESENTES : Ferret Jean-Hubert par Agnès Rey, Michelle Jolivet par Thimothée Blanc

ABSENTS : Jean-Christophe Simon, Audrey Belhia

Liste des délibérations

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à l'absence de quorum lors de la séance initialement prévue le 02 mars 2026, le Conseil Municipal a été convoqué une seconde fois avec un délai de trois jours révolus. Cette séance du 06 mars 2026 se tient donc de manière régulière, et les délibérations peuvent être valablement prises sans condition de quorum.

Numéro	Objet	Vote
	Désignation d'un secrétaire de séance	Bruno BAILLON
	Approbation du PV du 06 février 2026	FAVORABLE
	Ajout de délibération –	
DE 009 2026	Compte administratif caisse école	1 contre – 9 pour
DE 010 2026	Compte de gestion caisse des écoles	1 contre – 9 pour
DE 011 2026	Clôture caisse des écoles	1 contre – 9 pour
DE 012 2026	CFU Budget principal	2 contre – 8 pour
DE 013 2026	CFU Budget de l'eau et de l'assainissement	2 contre – 8 pour
DE 014 2026	Affectation du résultat budget principal	1 contre – 9 pour
DE_015_2026	Affectation du résultat Budget de l'eau et de l'assainissement	1 contre – 9 pour
DE 016 2026	Avenant convention détérioration voirie	1 contre – 9 pour
	Servitude terrain	REPORT

La séance est levée à 20h21

Agnès Rey, Adjointe au Maire

